

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis n° 11/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.00 pour étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc composée de : Vincent Bovet, président et rapporteur, Valérie Husler, Sophie Thury, Michael Corthay, Simon Heiniger et Romain Roussel, s'est réunie les 20 et 27 janvier 2025 afin d'étudier et de se prononcer sur le préavis susmentionné.

Nous remercions le municipal M. Charly Viquerat, présent le 27 janvier, pour sa disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Bien que notre commune ne risque pas, à court terme, une pénurie d'eau potable et qu'aucune exigence cantonale ne contraint actuellement notre consommation à destination de l'irrigation, l'objectif visé et défendu par la Municipalité par le biais de ce préavis est apparu, à l'unanimité de notre commission, parfaitement pertinent.

En effet, à l'aube de futurs renouvellements de concessions, d'éventuelles modernisations des installations de chauffage voire de nouvelles constructions dans le secteur concerné ainsi qu'une probable extension du réseau d'irrigation dans un avenir raisonnable, il apparaît naturel de repenser le prélèvement et la distribution de notre eau de pompage de manière pro-active plutôt que subie, à terme.

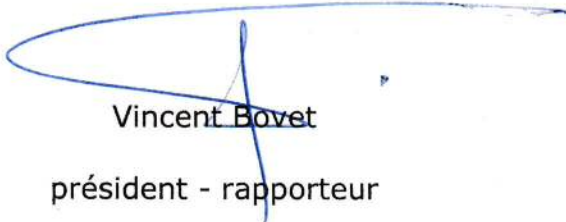
La synergie énergétique et hydraulique qu'illustre ce projet, alimentée par une source durable et inépuisable qu'est le lac, s'inscrit parfaitement dans une politique énergétique et environnementale d'actualité.

L'engouement des entreprises qui ont presque toutes répondu au sondage, l'absence de contrainte territoriale, la possibilité de bénéficier d'une subvention cantonale, la diversité des compétences réunies, le partenariat proposé entre la commune d'Etoy et la SEFA – y compris la distribution des rôles dans chacune des étapes- ainsi que les perspectives novatrices sous-jacentes d'un tel projet justifient pleinement son étude de faisabilité.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre l'étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc ;
2. d'allouer le crédit de CHF 90'000.-- pour financer cette étude ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les délais légaux.

Pour la commission ad hoc,



Vincent Bovet
président - rapporteur

Etoy, le 29 janvier 2025